

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2026

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers

Excusée : Kim KARTHEISER, conseillère

1) Correspondance

- Concernant la situation financière, Monsieur Beissel informe que la Commune de Frisange dispose de 13 millions d'euros sur ses comptes bancaires.
- De nombreux étudiants ont postulé pour un job de vacances d'été. Le Collège échevinal engagera six étudiants par période d'occupation.
- Madame Kartheiser est excusée pour la séance d'aujourd'hui. Elle a passé son droit de vote à Monsieur Wirtgen.

2) Questions écrites au Collège échevinal

/

3) Approbation d'un avenant au règlement général de la circulation

Monsieur Beissel passe la parole au parti CSV pour présenter ses doléances soulevées dans son courriel adressé au Collège échevinal.

Monsieur Meyer constate que plusieurs maisons ne se situent pas dans les zones définies par le règlement. Il cite l'exemple du Krokelschaff. Le parti CSV demande d'adapter le texte de sorte que chaque citoyen puisse obtenir une vignette.

Monsieur Beissel répond que l'adaptation a été faite et remercie le parti CSV pour sa remarque.

Monsieur Meyer demande pourquoi la réglementation exclut la période entre midi et 14h. Dans les communes avoisinantes, le parking résidentiel est réglementé en continu, également pour éviter les abus.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal a considéré la proposition du parti CSV, mais préfère exclure la pause de midi afin de permettre aux personnes d'aller manger tranquillement au restaurant et d'avantager les résidents sur les parkings à

durée limitée. Les agents municipaux veilleront à ce que les voitures soient déplacées après la durée de stationnement indiquée. En cas d'abus, la réglementation pourra toujours être adaptée.

Monsieur Meyer demande de réglementer en même temps les vignettes du personnel de l'école et de la maison relais.

Monsieur Beissel répond qu'il n'y pas de vignettes spéciales pour le personnel enseignant. En effet, il y a assez d'emplacements dans les alentours et la nouvelle école aura 49 emplacements supplémentaires. Des vignettes avaient été émises lors du chantier de la nouvelle mairie pour garantir l'accès du personnel enseignant aux emplacements derrière le hall sportif, mais celles-ci n'ont plus de validité.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le parking souterrain de la maison communale n'est pas réglementé.

Monsieur Beissel explique que tant qu'il y a assez de places pour les employés de la Commune, l'accès au parking souterrain ne sera pas réglementé. Or, tout est en place pour limiter l'accès moyennant le badge et des tickets.

Monsieur Gaffinet propose de distribuer des gadgets tels que des disques de stationnement lors de la séance d'information en avril.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal a prévu de distribuer des disques avec le nouveau logo de la Commune. Il est également prévu de distribuer des dépliants pour informer la population.

Monsieur Meyer soulève que plusieurs rues ne sont pas contenues dans le règlement.

Monsieur Beissel répond que la liste des rues soumise au Conseil communal n'est pas exhaustive.

Monsieur Courtois informe que le parti CSV soutient le projet du parking résidentiel. Il apprécie également que le projet ait été présenté au préalable et que l'opposition ait pu soumettre ses propositions. Il souhaite continuer avec une collaboration constructive dans le futur.

Monsieur Beissel remercie le parti CSV d'avoir soumis leurs idées, même si toutes les propositions n'ont pas été retenues.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité l'avenant au règlement général de la circulation tel que présenté.

Vote : 11x pour

4) Modification du règlement-taxes sur le stationnement résidentiel

Monsieur Beissel présente brièvement le règlement-taxes relatif au stationnement résidentiel.

Chaque ménage a droit à deux vignettes gratuites. La troisième vignette coûte 120 €.

Une vignette provisoire coûte 10 € par mois et les vignettes pour visiteurs 25 €.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement-taxes relatif au parking résidentiel tel que proposé par le Collège échevinal.

Vote : 11x pour

5) Approbation de l'acte de vente relatif à la maison « Berlanger »

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte de vente du 16 mars 2026 entre l'Administration communale de Frisange et Madame Marie-Charlotte Berlanger, Monsieur Guillaume Mathias Gérard Modaff et son épouse Madame Marie-Pierrette Berlanger, Madame Cindy Kerschen, Monsieur Joé Kerschen et Madame Sandra Kerschen, concernant l'acquisition d'un immeuble inscrit sous le numéro 136/3747 dans le cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, au lieu-dit « op der Gare », pour le montant de 500.000 €, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/650/221311/99001 relatif à l'acquisition de bâtiments non affectés.

Vote : 11x pour

6) Approbation du devis relatif à la démolition de la maison « Garerplaz »

Monsieur Beissel présente le devis estimatif pour la démolition de la maison Berlanger à Aspelt, « op der Gare », y compris les travaux de désamiantage, pour un montant total de 75.000 € TTC.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif relatif à la démolition de la maison acquise par la Commune de Frisange à Aspelt, « op der Gare », portant sur le montant de 75.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/621/221311/26021 relatif à la démolition de la maison « Garerplaz ».

Vote : 11x pour

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal est en train d'élaborer un projet de réaménagement pour la « Garerplaz » à

Aspelt. Dans une première phase, le terrain sera uniquement clôturé, mais aucun aménagement n'est prévu pour l'instant.

7) Approbation du devis relatif à l'adaptation de la canalisation de la maison Linster à Hellange

Monsieur Beissel soumet au Conseil communal le devis estimatif concernant l'adaptation de la canalisation de la maison Linster à Hellange afin de réaliser des installations sanitaires dans l'annexe.

Monsieur Gaffinet demande si la maison est protégée et si la fondation continuera à exister à long terme. Il veut en effet s'assurer que la Commune maintiendra son droit de regard.

Monsieur Beissel confirme que le bâtiment est classé au patrimoine national et que l'INPA remboursera les frais de rénovation à la fondation. La Commune signera une convention avec la fondation.

Monsieur Beissel propose également aux membres du Conseil communal d'organiser une visite des lieux.

Monsieur Courtois propose de prévoir un droit de préemption lors de l'établissement de la convention, étant donné que la Commune investit dans la fondation.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif relatif à l'adaptation de la canalisation de la maison Linster à Hellange, portant sur le montant de 100.000 TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/520/222100/26010 relatif à l'adaptation de la canalisation de la maison Linster.

Vote : 11x pour

8) Approbation du contrat de fourniture avec la Brasserie de Luxembourg

Monsieur Beissel présente le contrat de fourniture avec la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch pour le bâtiment « T'Scheier » et le Château d'Aspelt.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel explique que la brasserie est entrée en contact avec la Commune. Pour les autres bâtiments, la Commune a un contrat avec le fournisseur Munhowen.

Monsieur Gaffinet demande de ne pas apposer un grand panneau publicitaire sur le Château d'Aspelt.

Monsieur Meyer fait remarquer qu'il est plus facile pour les associations si la Commune n'a pas de contrat avec un fournisseur respectivement si le fournisseur est le même pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le contrat de fourniture entre la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. et l'Administration communale de Frisange, signé en date du 25 mars 2026.

Vote : 11x pour

9) Approbation de la convention avec l'Office social pour l'année 2026

Monsieur Beissel présente brièvement la convention conclue avec l'Office social commun des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser. Les frais pour l'année 2026 sont estimés à 1.518.894,39 €. L'État prend en charge 50% du montant. Le reste est réparti entre les trois communes au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention pour l'année 2026 signée entre les Collèges échevinaux des Communes de Frisange, Bettembourg et Roeser, l'Office social commun des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Vote : 11x pour

10) Approbation de l'avenant à la convention de collaboration avec l'ONA

Monsieur Beissel explique que l'Office national de l'accueil (ONA) a augmenté les capacités maximales des structures d'hébergement, portant la capacité maximale des structures situées sur le territoire de la Commune de Frisange de 58 à 60 personnes et de 15 à 24 personnes.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention de collaboration entre l'Office national de l'accueil et l'Administration communale de Frisange, portant sur l'augmentation des capacités maximales des structures d'hébergement, signé en date du 25 mars 2026.

Vote : 11x pour

11) Approbation de lotissements

- Le Conseil communal approuve à l'unanimité le lotissement de la parcelle inscrite sous le numéro 396/2567 au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sise 8, Um Buerbiereg, en trois lots.

Vote : 11x pour

- Le Conseil communal approuve à l'unanimité le lotissement des parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous les numéros 2745/5737, 2745/5738, 2745/5739, 2745/5740, 2745/5741, 2745/5742, 2745/5743, 2745/5744, 2745/5766, sises 7, Kierfechstrooss, en neuf lots.

Vote : 11x pour

- Le Conseil communal approuve à l'unanimité le lotissement de la parcelle inscrite sous le numéro 155/4117 au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sise 37, Robert Schuman-Strooss, en deux lots.

Vote : 11x pour

Vu le nombre de demandes de lotissement, Monsieur Courtois demande si la capacité de la canalisation et de la station d'épuration est suffisante pour faire face au scellement croissant des sols.

Monsieur Beissel répond que les lotissements concernent toujours des terrains dans le périmètre de construction. La Commune de Frisange a mis en place durant les dernières années un système de séparation des eaux usées et des eaux pluviales, augmentant ainsi considérablement la capacité de la canalisation pour eaux usées. Un projet d'agrandissement de la station d'épuration est en cours d'élaboration.

12) Commission pour jeunes – démission et nomination d'un président

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Kim Kartheiser comme présidente de la Commission pour jeunes et de nommer Monsieur Charel Rossi comme nouveau président de la Commission pour jeunes.

Vote : 11x pour

13) Approbation de décomptes

- Acquisition d'une camionnette avec plateforme élévatrice

Devis approuvés : 100.000 €

Dépense effective : 92.000 €

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à l'acquisition d'une camionnette avec plateforme élévatrice.

Vote : 11x pour

- Rénovation de la façade et des fenêtres du bâtiment « Al Gemeng »

Devis approuvés : 75.000 €

Dépense effective : 55.510,91 €

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte relatif à la rénovation de la façade et des fenêtres du bâtiment « Al Gemeng ».

Vote : 11x pour

- Aménagement d'une place calisthenics à Frisange

Devis approuvés : 100.000 €

Dépense effective : 95.379,71 €

Le Conseil communal décide à l'unanimité le décompte relatif à l'aménagement d'une place calisthenics à Frisange.

Vote : 11x pour

14) Approbation d'un subside spécial pour l'UGDA

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside spécial de 150 € à l'école de musique de l'UGDA afin de soutenir l'action en faveur des jeunes dans le cadre du National Youth Wind Orchestra Luxembourg, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 relatif aux menues dépenses imprévues du Collège échevinal.

Vote : 11x pour

15) Droits de préemption

/

16) Présentation du plan pluriannuel de financement (PPF) 2026

Monsieur Beissel présente le plan pluriannuel de financement au Conseil communal, qui contient les prévisions jusqu'en 2029. Le document a déjà été soumis à l'avis de la Commission des finances.

Le budget extraordinaire contient tous les projets en cours tels que la construction de la nouvelle école et de la maison relais, mais également de nouveaux projets comme la caserne pour le CGDIS, le terrain de foot à Aspelt, l'agrandissement de l'atelier communal et la construction d'un nouveau château d'eau à Hellange, la construction d'un nouveau centre polyvalent à Hellange. Comme les nouveaux projets avanceront moins rapidement que prévu lors de l'établissement du PPF, les dépenses extraordinaires se répartiront également sur une plus longue période.

Monsieur Gaffinet remercie le Collège échevinal pour la liste des projets qui a considérablement facilité l'analyse du PPF.

Monsieur Courtois tient également à remercier pour la liste, rendant le document plus claire et compréhensible.

17) Questions orales au Collège échevinal

Monsieur Gaffinet mentionne le projet de la participation des citoyens. Parmi les projets sélectionnés par le Collège échevinal, on constate que les citoyens aimeraient avoir un lieu de rencontre. Il propose de charger les Commissions consultatives d'élaborer un projet pour réaliser ce souhait. Monsieur Gaffinet demande si les citoyens ont la possibilité de se rendre à la Commune pour voter les projets.

Monsieur Beissel confirme qu'il y aura une date pour les citoyens qui ne souhaitent pas voter en ligne. Concernant la sélection des projets par le Collège échevinal, il déplore que l'opposition n'y ait pas participé.

Monsieur Gaffinet informe le Conseil communal qu'il a beaucoup de plaintes concernant le bruit comme les travaux de fauchage le dimanche. Il propose de rappeler les règles en matière de bruit dans le prochain bulletin communal « Infoblat ».

Il est retenu que le collaborateur qui sera prochainement recruté pour le Service des relations publiques élaborera un flyer concernant le bruit.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que les informations relatives au CIGL ne figurent pas sur le site internet de la Commune.

Monsieur Beissel informe que de nombreux citoyens profitent des services du CIGL et que la Commune de Frisange devient cette année membre à part entière.

Monsieur Wirtgen explique que les bénéficiaires potentiels ont également été informés par le CIGL lui-même.